

A.F.M. Finances
Société par actions simplifiée au capital de 1 204 520 euros
Siège social : 61 avenue Victor Hugo
75116 PARIS
444 560 056 RCS PARIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 20 JUIN 2025

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

RÉSOLUTION PROPOSÉE

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à 2 083 221,62 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	2 083 221,62 €
A titre de dividendes (soit 6 € par action)	722 712,00 €

Le solde en totalité au compte AUTRES RESERVES	1 360 509,62 €

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024, éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève, à 722 712 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

EXERCICE CLOS	DIVIDENDES*	RESERVES	DIVIDENDE PAR TITRE*
31 décembre 2021	-		-
31 décembre 2022	481 808 €		4,00 €
31 décembre 2023	602 260 €	1 505 650 €	17,50 €

*Dividende éligible à l'abattement de 40% visé 158.3.2 du CGI

RÉSOLUTION ADOPTÉE

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à 2 083 221,62 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	2 083 221,62 €
A titre de dividendes (soit 6 € par action)	722 712,00 €

Le solde en totalité au compte AUTRES RESERVES	1 360 509,62 €

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024, éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève, à 722 712 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

EXERCICE CLOS	DIVIDENDES*	RESERVES	DIVIDENDE PAR TITRE*
31 décembre 2021	-		-
31 décembre 2022	481 808 €		4,00 €
31 décembre 2023	602 260 €	1 505 650 €	17,50 €

*Dividende éligible à l'abattement de 40% visé 158.3.2 du CGI

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix des associés, 120 452 voix ayant voté pour, 0 voix ayant voté contre et 0 voix s'étant abstenues.

Certifié conforme
La Présidente
La société O.D.A. FINANCES
représentée par Olivier ANCENAY

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2024 12			Exercice N-1 31/12/2023 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles Frais d'établissement Frais de développement Concessions, brevets et droits similaires Fonds commercial (1) Autres immobilisations incorporelles Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles Terrains Constructions Installations techniques, matériel et outillage Autres immobilisations corporelles Immobilisations en cours Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2) Participations mises en équivalence Autres participations Créances rattachées à des participations Autres titres immobilisés Prêts Autres immobilisations financières	7 121 811		7 121 811	7 121 811		
		7 319		7 319	7 319		
	Total II	7 129 130		7 129 130	7 129 130		
	Stocks et en cours Matières premières, approvisionnements En-cours de production de biens En-cours de production de services Produits intermédiaires et finis Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3) Clients et comptes rattachés Autres créances Capital souscrit - appelé, non versé	83 469		83 469	23 760 96 612	- 23 760 - 13 144	- 100.00 - 13.60
	Valeurs mobilières de placement Disponibilités Charges constatées d'avance (3)	277 674		277 674	343 404	- 65 730	- 19.14
	Total III	361 142		361 142	463 776	- 102 634	- 22.13
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) Primes de remboursement des obligations (V) Ecart de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	7 490 272		7 490 272	7 592 906	- 102 634	- 1.35

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

0

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2024 12	Exercice N-1 31/12/2023 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 1 204 520) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	1 204 520 145 456	1 204 520 145 456		
	Réserves				
	Réserve légale	120 455	120 455		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	3 618 608	4 926 858	- 1 308 250	- 26. 55
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	2 083 222	799 660	1 283 561	160. 51
AUTRES FONDS PROPRES	Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	Total I	7 172 261	7 196 949	- 24 688	- 0. 34
PROVISIONS	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
DETTE (1)	Provisions pour risques Provisions pour charges				
	Total III				
Comptes de Régularisation	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	48 036	306 288	- 258 251	- 84. 32
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	192 477	60 773	131 705	216. 72
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
Comptes de Régularisation	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12 315	12 989	- 673	- 5. 18
	Dettes fiscales et sociales	65 091	15 816	49 274	311. 54
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	92	92		
	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	318 012	395 957	- 77 946	- 19. 69
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	7 490 272	7 592 906	- 102 634	- 1. 35

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

318 012347 921

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2024 12			Exercice N-1 31/12/2023 12	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	101 094		101 094	98 112	2 982	3. 04
Chiffre d'affaires NET	101 094		101 094	98 112	2 982	3. 04
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges						
Autres produits			6		6	
Total des Produits d'exploitation (I)			101 100	98 112	2 988	3. 05
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			54 670	65 114	- 10 443	- 16. 04
Impôts, taxes et versements assimilés			485	553	- 68	- 12. 33
Salaires et traitements			17 741	21 308	- 3 567	- 16. 74
Charges sociales			7 212	7 311	- 99	- 1. 35
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements						
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges				2	- 2	- 100. 00
Total des Charges d'exploitation (II)			80 109	94 288	- 14 179	- 15. 04
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			20 991	3 824	17 167	448. 92
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges affectées à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2024	12	31/12/2023	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)	2 075 742		806 497		1 269 245	157.38
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V	2 075 742		806 497		1 269 245	157.38
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)	4 099		8 108		- 4 009	- 49.45
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI	4 099		8 108		- 4 009	- 49.45
2. Résultat financier (V-VI)	2 071 643		798 389		1 273 254	159.48
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	2 092 635		802 213		1 290 421	160.86
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII						
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion						
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Total VIII						
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)						
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	9 413		2 553		6 860	268.70
Total des produits (I+III+V+VII)	2 176 842		904 609		1 272 233	140.64
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	93 621		104 949		- 11 328	- 10.79
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	2 083 222		799 660		1 283 561	160.51

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Attestation de présentation des comptes

521
SAS JDECA

6 497
1 553

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Certifié conforme

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

Cf Dossier Fiscal

Etat des amortissements

Cf Dossier Fiscal

Etat des provisions

Cf Dossier Fiscal

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Etat des échéances des créances et des dettes

Cf Dossier Fiscal

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
PARTS SOCIALES	10. 0000	120 452			120 452

Réduction du capital de la société en 2018 de 1 204 550€ à 1 204 520€ suivant réunion du comité de direction du 21 novembre 2017.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Créances immobilisées

(PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.

Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Opérations à long terme

Les opérations à long terme ont été évaluées en tenant compte de l'avancement des travaux et en excluant les frais financiers."

Les pertes potentielles sur les contrats à long terme déficitaires ont été provisionnées pour leur totalité.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Dépréciation des valeurs mobilières

(PCG Art.831-2/3)

Les valeurs mobilières de placement ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte :

- Pour les titres cotés, du cours moyen du dernier mois de l'exercice.
- Pour les titres non cotés, de leur valeur probable de négociation à la clôture de l'exercice.

Différence d'évaluation sur titres

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Disponibilités en devises
(PCG Art. 420-7 et 420-8)

Les liquidités immédiates en devises ont été converties en Euros sur la base du dernier cours de change précédant la clôture de l'exercice. Les écarts de conversion ont été directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice en perte ou en gain de change.

Produits à recevoir

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12 122
Dettes fiscales et sociales	5 192
Total	17 314

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Détail des charges à payer

	Montant
FOURNIS.FACT NON PARVENUE	
- FNP LOCATION ODA	7 2 0
- FNP HONORAIRES ORGECO	5 6 4 0
- FNP HONORAIRES L2B	2 7 6 0
- FNP HONORAIRES JDECA	2 4 0 0
- FNP INTERET DEB 4T24	7
- FNP SG 4T24	3 0
- FNP SG COM INTERVENTION 12	3 3 0
- FNP FCN 4T24	1 1 5
- FNP FCN 4T24	7 2
- FNP FCN TRAVAUX SUPLL	4 8
PROVISION CONGES PAYES	3 7 8 9
TAXE APPRENTISSAGE LIBERATOIRE	1 4
ORGANISME CHARGE A PAYER	1 3 4 1
FORMATION CONTINUE A PAYER	4 8
Total	1 7 3 1 4

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Eléments relevant de plusieurs postes au bilan

(Code du Commerce Art. R 123-181)

Postes du bilan	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou créances représentées par un effet de commerce
	liées	avec lesquelles la société a un lien de participation	
Participations		7 121 811	
Autres créances		76 103	
Emprunts et dettes financières diverses		192 477	

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

	Charges financières	Produits financiers
Total	4 099	2 075 742
Dont entreprises liées	521	2 075 742

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

Pret achat titres SAPEX : nantissement de compte de titres financiers consenti par acte séparé , sur lequel seront inscrites 400 actions d'une valeur nominale de 100 euros chacune, détenues par l'Emprunteur, et représentant 100% du capital et des droits de vote de la Société SAPEX.

Pret achat titres PML : Nantissement de l'ensemble des parts, soit 2500 parts à 80€, de la Société PML AFFICHAGE

Engagements financiers

Engagements donnés

Engagements reçus

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

Société	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société	Observations
				brute	nette						
A. Renseignements détaillés - Filiales détenues à + de 50% -SARL 3 D AFFICHAGE -SAS DE VISU -SAS HORIZON - Participations détenues entre 10 et 50 %	314 220		100.00					3 781 356	285 644		
	37 000		100.00					2 121 136	194 131		
	100 000		100.00					2 532 296	430 940		
B. Renseignements globaux - Filiales non reprises en A - Participations non reprises en A											

Le 25/04/2025
CABINET JDECA EXPERT COMPTABLE

Certifié conforme



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES

ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

A.F.M. FINANCES

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 1 204 520 EUROS

SIEGE SOCIAL : 61, AVENUE VICTOR HUGO 75016 PARIS

RCS PARIS B 444 560 056

EXPERTISE COMPTABLE – COMMISSARIAT AUX COMPTES

LE PERICLUS - 27 Av. des Béthunes – SAINT-OUEN L'AUMONE – 95042 CERGY PONTOISE CEDEX
Tél : 01 34 32 30 40 – Fax : 01 34 30 03 54 – Email : ecrtcc@cabinet-rgéco.com - www.cabinet-rgéco.com

SOGOREX - SAS au capital de 120 000 € - R.C.S. Pontoise B 306 460 742 - APE 741C - TVA : FR 39 306 460 742

Inscrite au tableau du Conseil Régional de l'Ordre des Experts Comptables de Paris – Ile de France et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles

Aux associés de la société A.F.M FINANCES SAS,

I – Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale en date du 29 juin 2022, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **A.F.M FINANCES** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes seront arrêtés par l'assemblée générale sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II – Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III – Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV – Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés à l'assemblée sur la situation financière et les comptes annuels. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêtés des comptes.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du code de commerce.

V- Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité de Direction.

VI- Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Saint Ouen l'Aumône, le 6 juin 2025

SOGOREX / ORGECO
Membre de la Compagnie Régionale de Versailles
Commissaire aux Comptes

Associé signataire
Emmanuel SERRE



Annexe faisant partie intégrante du rapport du commissaire aux comptes

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

BILAN ACTIF

ACTIF IMMOBILISE	ACTIF	Exercice N 31/12/2024 12		Exercice N-1 31/12/2023 12		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (1)						
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles						
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	7 121 811		7 121 811	7 121 811		
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts	7 319		7 319	7 319		
	Autres immobilisations financières						
	Total II	7 129 130		7 129 130	7 129 130		
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
ACTIF CIRCULANT	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés						
	Autres créances	83 469		83 469	23 760	-23 760	-100.00
	Capital souscrit - appelé, non versé				96 612	-13 144	-13.60
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	277 674		277 674	343 404	-65 730	-19.14
	Charges constatées d'avance (3)						
Comptes de Régularisation	Total III	361 142		361 142	463 776	-102 634	-22.13
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	7 490 272		7 490 272	7 592 906	-102 634	-1.35

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

0

BILAN PASSIF

CAPITAUX PROPRES	PASSIF	Exercice N 31/12/2024 12		Exercice N-1 31/12/2023 12		Ecart N / N-1	
		1 204 520		1 204 520		Euros	%
	Capital (Dont versé : 1 204 520)						
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	145 456		145 456			
	Ecart de réévaluation						
CAPITAUX PROPRES	Réserves						
	Réserve légale	120 455		120 455			
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves	3 618 608		4 926 858		-1 308 250	-26.55
	Report à nouveau						
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	2 083 222		799 660		1 283 561	160.51
	Subventions d'investissement						
	Provisions réglementées						
	Total I	7 172 261		7 196 949		-24 688	-0.34
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs						
	Avances conditionnées						
	Total II						
PROVISIONS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
	Total III						
DETTES (1)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires	48 036		306 288		-258 251	-84.32
	Emprunts auprès d'établissements de crédit						
	Concours bancaires courants	192 477		60 773		131 705	216.72
	Emprunts et dettes financières diverses						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
DETTES (1)	Dettes d'exploitation						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12 315		12 989		-673	-5.18
	Dettes fiscales et sociales	65 091		15 816		49 274	311.54
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes	92		92			
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)						
	Total IV	318 012		395 957		-77 946	-19.69
	Ecart de conversion passif (V)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	7 490 272		7 592 906		-102 634	-1.35

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2024 12		Exercice N-1 31/12/2023 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	101 094		101 094	98 112	2 982	3.04
Chiffre d'affaires NET	101 094		101 094	98 112	2 982	3.04
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			6		6	
Autres produits						
Total des Produits d'exploitation (1)			101 100	98 112	2 988	3.05
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			54 670	65 114	-10 443	-16.04
Impôts, taxes et versements assimilés			485	553	-68	-12.33
Salaires et traitements			17 741	21 308	-3 567	-16.74
Charges sociales			7 212	7 311	-99	-1.35
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements						
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges				2	-2	-100.00
Total des Charges d'exploitation (11)			80 109	94 288	-14 179	-15.04
1 - Résultat d'exploitation (1-II)			20 991	3 824	17 167	448.92
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2024 12		Exercice N-1 31/12/2023 12		Ecart N / N-1	
					Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V		2 075 742		806 497	1 269 245	157.38
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		4 099		8 108	-4 009	-49.45
Total VI		4 099		8 108	-4 009	-49.45
2. Résultat financier (V-VI)		2 071 643		798 389	1 273 254	159.48
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)		2 092 635		802 213	1 290 421	160.86
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII						
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion						
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Total VIII						
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)						
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)		9 413		2 553	6 860	268.70
Total des produits (I+III+V+VII)		2 176 842		904 609	1 272 233	140.64
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)		93 621		104 949	-11 328	-10.79
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)		2 083 222		799 660	1 283 561	160.51

* Y compris : Relevance de crédit bail mobilier
: Relevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -
(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

Cf Dossier Fiscal

Etat des amortissements

Cf Dossier Fiscal

Etat des provisions

Cf Dossier Fiscal

ANNEXE

COMPTES ANNUELS

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Etat des échéances des créances et des dettes

Cf Dossier Fiscal

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres		
		Au début	Créés	Remboursés
PARTS SOCIALES	10.0000	120 452		120 452

Réduction du capital de la société en 2018 de 1 204 550€ à 1 204 520€ suivant réunion du comité de direction du 21 novembre 2017.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Créances immobilisées

(PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.
Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Opérations à long terme

Les opérations à long terme ont été évaluées en tenant compte de l'avancement des travaux et en excluant les frais financiers."
Les pertes potentielles sur les contrats à long terme déficitaires ont été provisionnées pour leur totalité.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Dépréciation des valeurs mobilières

(PCG Art.831-2/3)

Les valeurs mobilières de placement ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte :
- Pour les titres cotés, du cours moyen du dernier mois de l'exercice.
- Pour les titres non cotés, de leur valeur probable de négociation à la clôture de l'exercice.

Différence d'évaluation sur titres

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Disponibilités en devises
(PCG Art. 420-7 et 420-8)

Les liquidités immédiates en devises ont été converties en Euros sur la base du dernier cours de change précédant la clôture de l'exercice. Les écarts de conversion ont été directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice en perte ou en gain de change.

Produits à recevoir

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan		Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		12 122
Dettes fiscales et sociales		5 192
Total		17 314

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Détail des charges à payer

	Montant
Fournis.Fact non parvenue	720
- FNP Location ODA	5 640
- FNP honoraires ORGECO	2 760
- FNP honoraires L2B	2 400
- FNP honoraires JDECA	7
- FNP Interet Deb 4T24	30
- FNP SG 4T24	330
- FNP SG Com Intervention 12	115
- FNP FCN 4T24	72
- FNP FCN 4T24	48
- FNP FCN Travaux Suppl	3 789
Provision congés payés	14
Taxe apprentissage libératoire	1 341
Organisme charge à payer	48
Formation continue à payer	17 314
Total	

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Eléments relevant de plusieurs postes au bilan
(Code du Commerce Art. R 123-181)

Postes du bilan	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou créances représentées par un effet de commerce
	liées	avec lesquelles la société a un lien de participation	
Participations	7 121	811	
Autres créances	76	103	
Emprunts et dettes financières diverses	192	477	

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées
(PCG Art 831-2 et Art. 832-13)

	Charges financières	Produits financiers
Total	4 099	2 075 742
Dont entreprises liées	521	2 075 742

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

Pret achat titres SAPEX : nantissement de compte de titres financiers consenti par acte séparé , sur lequel seront inscrites 400 actions d'une valeur nominale de 100 euros chacune, détenues par l'Emprunteur, et représentant 100% du capital et des droits de vote de la Société SAPEX.

Pret achat titres PML : Nantissement de l'ensemble des parts, soit 2500 parts à 80€, de la Société PML AFFICHAGE

Engagements financiers

Engagements donnés

Engagements reçus

Liste des filiales et participations
(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 833-6 et 841-6)

SAS A F M FINANCES
75116 PARIS

Société A. Renseignements détaillés - Filiales détenues à + de 50% -SARL 3 D AFFICHAGE -SAS DE VISU -SAS HORIZON - Participations détenues entre 10 et 50 % B. Renseignements globaux - Filiales non reprises en A - Participations non reprises en A	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quota part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus en €	Prêts et avances consentis en monnaie €	Caution et aval donné par la société	Chiffre d'affaire au dernier exercice	Résultat net au dernier exercice	Dividendes encaissés par la société	Observations
	314 200		100,00				3 781 356	286 644		
	37 000		100,00				2 121 136	194 131		
	100 000		100,00				2 532 296	430 940		